

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 29 août 2012

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3814-2012.

Cause tarifaire 2013-14 d'Hydro-Québec Distribution.

**Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux commentaires d'Hydro-Québec du 28 août 2012 (B-0056) sur les demandes d'intervention.**

---

Chère Consœur,

Nous avons pris connaissance des commentaires d'Hydro-Québec du 28 août 2012 (B-0056) sur les demandes d'intervention au présent dossier.

Nous constatons qu'Hydro-Québec ne conteste pas la demande d'intervention de SÉ-AQLPA.

De plus, Hydro-Québec ne conteste aucunement les sujets d'intervention envisagés par SÉ-AQLPA, à la seule exception de trois sous-questions faisant partie des deux sujets suivants :

□ **Le Plan global en efficacité énergétique - PGEE (B-0042, HQD-8, Doc. 8) :**

Hydro-Québec Distribution ne conteste pas ce sujet d'intervention de SÉ-AQLPA. Toutefois, Hydro-Québec Distribution, dans sa lettre B-0056 du 28 août 2012, semble croire à tort que SÉ-AQLPA souhaiterait y aborder une certaine **sous-question** sur laquelle elle exprime des commentaires.

En effet, Hydro-Québec fait manifestement erreur en mentionnant le nom de SÉ-AQLPA au dernier paragraphe de la page 2 de sa lettre. Dans ce

paragraphe, Hydro-Québec discute d'une sous-question que SÉ-AQLPA n'a aucunement prévu aborder au présent dossier, à savoir la mise à jour du potentiel technico-économique d'efficacité énergétique électrique (PTÉ) en réseaux autonomes, ce qui doit être plutôt abordé dans un autre dossier futur. Or il est clair que SÉ-AQLPA n'a pas demandé à intervenir sur cette sous-question au présent dossier.

Dans notre présente demande d'intervention, nous soulignons simplement que, **pour le réseau intégré**, le PGEE proposé par HQD en 2013 est d'un niveau très faible, de sorte qu'il y a risque, avec une telle réduction du PGEE, de ne pas atteindre les objectifs gouvernementaux de 2015. Nous recommanderons donc au présent dossier de rechercher des moyens d'accroître les efforts de HQD en efficacité énergétique en 2013, ce qui pourrait impliquer l'ajout de certaines mesures moins rentables que les mesures actuellement prévues. (Toutes les mesures d'efficacité, par définition, se trouvent au PTÉ déjà existant, tant celles déjà retenues au PGEE que celles qui n'y sont pas encore retenues) Il nous semble qu'Hydro-Québec Distribution ne soit évidemment pas opposée à la pertinence d'examiner si le PGEE mérite ou non d'être bonifié au présent dossier.

□ **Les investissements prévus (B-0039, HQD-8, Doc. 5) :**

Hydro-Québec Distribution ne conteste pas ce sujet d'intervention de SÉ-AQLPA. Toutefois, ici encore, Hydro-Québec Distribution, dans sa lettre du B-0056 du 28 août 2012, croit à tort que SÉ-AQLPA souhaiterait aborder une sous-question particulière.

Hydro-Québec croit en effet à tort que nous aurions souhaité traiter au présent dossier de la ligne éventuelle de raccordement Brisay-Schefferville ou que nous mettrions en doute le besoin d'un groupe thermique de réserve à Schefferville. Cela est inexact. La ligne éventuelle de raccordement HQT de Brisay-Schefferville ne constitue évidemment pas un des sujets de ce dossier. De plus, nous reconnaissons bel et bien le besoin actuel d'un groupe thermique de réserve à Schefferville, cette question ayant déjà été traitée au dossier R-3748-2010 (Plan d'approvisionnement 2011-2022 de HQD). L'enjeu du présent dossier porte toutefois sur le degré de permanentisation de ce groupe thermique (et donc du type d'équipements ou de bâtiment qui serait établi pour contenir ce groupe thermique), lequel dépend des perspectives d'usage ou non de ce groupe à plus long terme, ce qu'Hydro-Québec discute elle-même longuement à l'annexe de la pièce B-0039, HQD-8, Doc. 5 du présent dossier. Dans notre demande d'intervention, nous nous étonnons de l'inexistence de toute mention du projet (certes pas encore approuvé à ce stade) de raccordement Brisay-

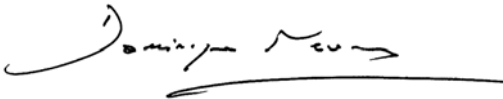
Schefferville dans cette pièce B-0039, ce qui est pertinent pour déterminer l'ampleur des investissements en permanentisation du groupe électrogène de Schefferville qu'il est optimal de planifier (et qui fait l'objet de la pièce B-0039, HQD-8, Doc. 5 du présent dossier).

De même, nous sommes surpris que la planification sur 5 ans des investissements d'Hydro-Québec Distribution, telle que déposée au présent dossier, omette d'inclure quelque mention que ce soit de projets éoliens au Nunavik pourtant déjà annoncés par Hydro-Québec Distribution dans des dossiers antérieurs comme faisant partie de ses intentions pour cette période et dont la planification avait déjà été acceptée par la Régie notamment au dossier R-3748-2010 (Plan d'approvisionnement 2011-2022 de HQD).

\* \* \*

Nous invitons donc respectueusement la Régie à accueillir la demande d'intervention de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse.